

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme NICOLE BOULET, médiatrice
Mme ISABEL BERNIER-BOURGAULT, analyste
Mme MARIE-JOSÉE MÉTHOT, coordonnatrice

**MÉDIATION CONCERNANT LE PROJET D'AMÉLIORATION
À LA SÉCURITÉ DE LA ROUTE 185
DE CABANO À SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

RENCONTRE AVEC LA VILLE DE CABANO

VOLUME 4

Séance tenue le 22 septembre 2004
Salle du Conseil
79, rue Commerciale
Cabano

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2004
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE AVEC LA VILLE DE CABANO

5 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Bien, je vous remercie, monsieur Asselin, d'avoir accepté de venir nous rencontrer.

10 Écoutez, je vais, dans un premier temps, vous expliquer un petit peu comment on fonctionne, pour que vous soyez au même diapason que les autres, parce qu'on a des règles assez précises.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

15 J'ai très bien tout lu ça.

PAR LA MÉDIATRICE:

20 Vous avez tout lu ça?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

Oui, oui.

25 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Bon. Donc vous êtes au fait du fonctionnement.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

30 Oui, très au fait.

PAR LA MÉDIATRICE:

35 Alors ça va m'éviter de répéter, on va avoir beaucoup plus de temps pour échanger.

40 Il y a peut-être une chose, évidemment dans le texte que vous avez lu, je disais que j'avais la possibilité d'inviter qui je voulais à participer aux travaux, alors c'est dans ce contexte-là en fait que j'ai décidé de vous inviter, parce que je pensais que vous pouviez être un acteur important dans le dossier.

Et je vous précise aussi que, évidemment, tous les propos sont enregistrés. Normalement, on invite les tierces parties, en fait comme vous, en même temps que les

45 requérants et le promoteur, j'ai choisi délibérément de ne pas le faire de cette façon-là, mais je vous informe que si jamais – là ce soir, on va rencontrer certains requérants, on les rencontre pas tous en même temps, donc on va probablement faire état de vos propos, et si les gens demandaient à avoir le verbatim, on va le faire aussi, parce qu'on agit en toute transparence, donc on va le faire de cette façon-là.

50 Donc on vous a invité à venir échanger avec nous, bien sûr il y a un contexte un petit peu particulier, où il y a certains des requérants, en tout cas, bon, qui pourraient avoir des préjudices de perte d'achalandage, donc on veut examiner avec vous quelles sont toutes les possibilités, est-ce qu'il y a des possibilités d'améliorer leur situation ou pas, autres que celles que monsieur Loranger a pu déjà examiner.

55 Mais en tant que municipalité, ayant la responsabilité du développement économique, alors c'est un peu dans ce sens-là qu'on veut examiner la situation avec vous.

60 Alors en fait, les principales préoccupations que vous avez dû prendre connaissance des requêtes, ce sont, bon, le Ultramar, le Shell, monsieur St-Pierre, monsieur Bossé, monsieur St-Pierre. En fait, bon, il y a Bombardier et il y a le débosselage, mais disons que c'est pas le même genre de préoccupation.

65 Alors là, on essayait de voir, bon, au plan économique, c'est sûr qu'il y a de ces commerces-là qui vont subir des préjudices pour lesquels le ministère des Transports ne peut pas rien faire parce que, bien sûr, ni l'emprise ni la route ne touchent à leur terrain. Donc on s'entend tout le monde pour dire que c'est pas de la juridiction du ministère des Transports.

70 Alors là, je vous laisse un petit peu la parole, pour voir si vous avez examiné des choses ou est-ce qu'il y a des choses à faire, est-ce qu'il y a rien à faire, en tout cas j'aimerais vous entendre là-dessus.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

75 La seule porte ouverte que j'ai vue, moi, dans les documents qui étaient questionnés par monsieur Loranger ou le monsieur qui était avec, qui était pas monsieur Belzile à ce moment-là...

PAR LA MÉDIATRICE:

80 Probablement monsieur Bérubé, peut-être.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

85 Oui, c'est ça. C'est qu'on invoquait un peu le fait à savoir si la Ville avait des terrains en bordure des voies de service. Il m'apparaît que oui, on a effectivement des terrains en bordure

de la voie de service qui n'existe pas actuellement, mais qui existera éventuellement, du côté plus ouest de la route, en face de la polyvalente par exemple. On a des terrains là, nous autres, la Ville, qui pourraient faciliter, si les gens étaient intéressés à faire des déménagements, on pourrait les aider là-dedans.

Mais à part cet aspect-là, je vois vraiment pas qu'est-ce qui peut être fait, parce qu'il nous apparaît, les discussions qu'on a eues avec le ministère des Transports, au moment où – on a eu deux-trois (2-3) consultations, comme ça a été dit, et effectivement, le jour où on nous a assurés qu'il y aurait deux (2) voies de service, une qui partirait de l'échangeur et qui irait à l'autre échangeur, et puis la même chose du côté ouest, on pouvait pas demander autant, nous autres, de la part du ministère des Transports parce qu'à ce moment-là, on vient de donner un axe de développement important pour Cabano.

C'est sûr que du côté plus ici, c'est déjà occupé par toutes sortes de services, dont monsieur St-Pierre et d'autres, juste en face de la polyvalente. Mais de l'autre côté, actuellement, qui est le parc industriel, il nous apparaissait très juste que s'il y a un échangeur à un bout, il y a un échangeur à l'autre bout, on pouvait pas exiger plus que ça, et puis on se trouvait même très bien servis.

PAR LA MÉDIATRICE:

Peut-être juste, avant d'aller plus loin, nous, on avait demandé au ministère des Transports, et puis on va revenir là-dessus ce soir, d'examiner la possibilité de faire une bretelle au niveau du chemin de la Petite-Rivière, du côté de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, dans le fond.

Les gens de Saint-Louis-du-Ha! Ha! vont avoir, en fait, un viaduc qui va leur permettre de passer au-dessus de la Transcanadienne, donc on avait demandé à monsieur Loranger, la semaine dernière, s'il y avait possibilité, à cet endroit-là de faire une bretelle qui donnait accès, dans le fond ce serait dans le sens vers le Nouveau-Brunswick, de donner accès à la 185 actuelle.

Je pense que monsieur Loranger, vous avez examiné ça, peut-être nous dire ce qui en est.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Bien, c'est parce qu'au niveau d'un carrefour au niveau du chemin de la Petite-Rivière, bon, ça nécessite l'expropriation de deux (2) résidences, ça nécessite l'expropriation d'une partie du terrain de golf et ça a un impact très important sur le milieu agricole.

Et nous, on a beaucoup de difficulté à justifier ça, parce qu'on est très près, surtout que le fait de faire – on a quand même un viaduc sur le chemin de la Petite-Rivière qui donne accès de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à l'ancien axe de la route 185. Ça, c'est déjà un compromis qu'on a

130 fait, qu'on n'avait pas dans nos plans initiaux. Ça, c'est déjà un compromis qu'on a fait au niveau des négociations. Parce que là, il y avait pas de lien.

Parce qu'initialement, on aurait pu proposer de fermer la 185 actuelle en cul-de-sac à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, ça avait pas trop de bon sens non plus, mais dans les premiers plans, il y avait pas de viaduc là, pour avoir accès à Saint-Louis-du-Ha! Ha!. Ça, c'est un compromis déjà qu'on a fait, suite aux consultations, les gens ont dit, regarde, ça marche pas. Effectivement, je pense que c'est correct, c'est normal qu'on puisse relier.

140 **PAR LA MÉDIATRICE:**

Parce que, en fait la connaissance des échanges qu'on a eus avec les requérants, en fait les gens disaient, si on avait au moins, tu sais, un accès direct à la 185 actuelle, en quelque part, bien en fait, ils seraient satisfaits.

145 Mais là, nous, on a examiné différentes possibilités, on peut pas en inventer non plus. Donc on verra avec eux.

Maintenant, je vais poser une question tout à fait naïvement, c'est un projet fédéral-provincial?

150 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Oui.

155 **PAR LA MÉDIATRICE:**

C'est la Transcanadienne. Est-ce que le fédéral, bon, c'est sûr qu'il participe au coût de construction de la route, mais est-ce que le fédéral serait prêt à compenser certains inconvénients ou certains dommages, soit pour l'achalandage ou autre chose.

160 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

OK. Là, il faut dire que pour ce projet-là, le fédéral s'est pas encore engagé. Actuellement, la route 185 fait partie du réseau national canadien, donc est éligible à l'entente Canada-Québec, actuellement il y a deux (2) ententes de signées, une pour le projet de Dégelis qui est en cours actuellement, et une pour le projet de Saint-Antonin qui est en cours actuellement.

170 Le cinquante pour cent (50 %) du fédéral s'applique au coût des travaux seulement. Hier, on a eu une confirmation qu'ils extensionnaient au niveau des honoraires professionnels, au niveau de l'assurance qualité, ces dépenses-là, ces coûts-là seraient admissibles à l'intérieur

de l'entente, sauf que ça change pas le montant de l'entente. Autrement dit, c'est d'autres travaux qui deviennent admissibles mais le montant de l'entente change pas.

175 Pour la balance de la 185, c'est en négociation, il y a pas d'entente de signée avec le fédéral, au moment où c'est qu'on se parle. Alors le projet dont on discute actuellement, on n'a pas d'entente.

180 On peut très bien supposer que ça devrait être une entente – on peut supposer qu'il y aura une entente, que ce sera une entente similaire à celle qu'il y a actuellement. Mais ce sera pas, c'est définitivement pas, je peux pas répondre pour eux autres, mais c'est définitivement pas de leur compétence, ils s'embarqueront pas là-dedans, ça c'est définitif.

PAR LA MÉDIATRICE:

185 Est-ce que par exemple, tout à l'heure monsieur Asselin ouvrait, on regardera comme il faut sur la carte de quel secteur il est question, les terrains qui appartiennent à la Ville, mais par exemple, je dis ça, si on relocalisait certains de ces commerces-là sur des terrains qui appartiennent à la municipalité, est-ce que dans le cadre global de l'enveloppe que vous allez
190 avoir, est-ce qu'il y a des montants qui pourraient être utilisés pour...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

195 Moi, où j'ai le plus de facilité à discuter, c'est avec les municipalités. Parce que, bon, c'est un corps public, ils sont élus, et moi, je vais remettre à la municipalité l'axe de la 185 actuelle. Et eux, ils voudront pas que je leur remette dans l'état qu'elle est là, ils vont me demander, et d'ailleurs on l'a confirmé, on repaverait et on leur remettrait ça en bon état. Ça, ça m'ouvre une porte.

200 Bon ça, ça m'ouvre une porte parce qu'effectivement, avant de leur remettre la 185 actuelle, qui va devenir la desserte ouest, ils vont vouloir que je leur remette en état, et puis là, j'ai une possibilité de mettre de l'argent, pour la remettre en état, et je dirais pas tricher un peu, mais j'ai une possibilité de verser de l'argent à la municipalité en regard de cet axe-là, dans un objectif de remise en état.

205 Là, il pourrait peut-être y avoir certains arrangements que je pourrais prendre avec la municipalité. Il y a une possibilité de verser de l'argent là, il y a une façon, je dirais une façon correcte de pouvoir verser de l'argent à la municipalité en se servant de cet axe-là.

PAR LA MÉDIATRICE:

210 Au moment où on se parle, bien sûr on n'est pas en mesure de mettre de montant sur la table, je fais juste explorer, en regard par exemple d'une entente possible avec certains des requérants, est-ce que par exemple, par exemple si on parlait de relocalisation de certains

215 d'entre eux, est-ce qu'on pourrait dire que, bon, certains montants, sans préciser la nature des montants, pourraient servir à leur relocalisation, sans en assumer nécessairement la totalité des coûts, là, on s'entend bien, au moment où on se parle.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

220

Bien, le même principe. Qu'est-ce que je peux pas compenser directement, je peux pas le compenser indirectement.

225

C'est que la municipalité, elle va discuter avec moi. La municipalité, elle, pourrait bien dire, regarde, nous autres, on va leur aider, je sais pas moi, on va leur faire, en tout cas, on va verser certaines choses, et puis ils pourraient me demander de négocier des choses qui seraient admissibles, que j'ai pas encore dit que je serais d'accord à payer, ils pourraient me le négocier.

230

Mais si je peux pas payer une compensation, verser directement, je peux pas plus indirectement.

PAR LA MÉDIATRICE:

235

Non, non, ça je comprends très bien.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

240

Tu sais, j'ai plus de difficulté. Mais j'ai plus de latitude avec la municipalité, là.

PAR LA MÉDIATRICE:

245

Mais est-ce que, je vais poser ma question autrement, est-ce que la municipalité par exemple, dans le cadre des discussions avec les requérants, pourrait dire qu'elle va, par exemple s'engager à examiner des possibilités, en tout cas de diminuer par exemple l'impact du projet, et puis là, je dis ça, on pourra réfléchir au libellé, mais de diminuer l'impact du projet sur leur achalandage, etc.

250

Ce serait pas nécessairement le cas de tout le monde, on s'entend bien là-dessus, on pourra les examiner un par un mais...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

255

Regardez, je peux vous donner un exemple. Mettons, supposons, une hypothèse quelconque, il y a un commerce qui décide de se relocaliser, ils s'entendent avec vous, ils ont un terrain du côté ouest, ce terrain-là demande du remplissage épouvantable, je pourrais le remplir, moi, dans le cadre de mon contrat. Je pourrais mettre une clause dans mon contrat,

260

regarde, il y a un terrain de la municipalité à remplir, tu vas mettre tant de déblais, tu vas aller porter tant de déblais là. Ça, c'est des choses que je peux faire, tu sais, je donne à la municipalité, je peux privilégier des corps publics. Ça, c'est un exemple, quelque chose que je pourrais faire.

265

Et puis des fois, ça peut être très significatif, ça dépend des dossiers, ça pourrait être très significatif. Ça, c'est des choses que je peux faire.

PAR LA MÉDIATRICE:

270

Mais il reste qu'on pourrait, en tout cas on va examiner le plan pour vraiment bien situer, alors pour voir exactement à quel endroit se situent les terrains dont vous parlez, peut-être que ça pourrait juste être la possibilité que certains soient relocalisés.

Mais je préciserais d'autres questions, là. En fait, on va les prendre un par un, OK.

275

Alors il y a, dans un premier temps, le commerce de monsieur St-Pierre au coin de la route des Érables et la rue Michaud, si on comprend bien, à la lecture du plan, la rue Michaud va être prolongée jusqu'à l'échangeur qui précède le centre d'achats, et elle va être aussi prolongée de l'autre côté, jusqu'à la rue Commerciale nord.

280

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

Oui, c'est ça. Il y a une desserte des deux (2) côtés, entre les deux (2) échangeurs, il y a une desserte parallèle à l'autoroute, et du côté est et du côté ouest, qui relie les deux (2) carrefours, d'une façon continue. Ce qui est pas le cas actuellement, là.

285

PAR LA MÉDIATRICE:

OK, c'est beau.

290

PAR M. LOUIS BELZILE:

Peut-être un élément important, au début de la présentation de ce dossier-là, cette route-là n'était pas prolongée à partir de monsieur St-Pierre à aller jusqu'à l'échangeur sud. C'est une recommandation de la Ville que le ministère des Transports a tenu compte, et à partir du moment, nous autres, où on a eu l'assurance de ça, on vivait très bien avec ça.

295

PAR LA MÉDIATRICE:

300

OK, c'est beau. Alors là, je fais pas rien d'hypothèse, je voulais juste confirmer, parce qu'en fait, ça apparaît sur les plans ici, mais ça apparaît pas nécessairement sur les cartes, je voulais pas qu'il y ait de confusion, là, je voulais juste m'assurer qu'on avait bien lu.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

De toute façon, on peut pas enclaver personne. On le désenclave en lui faisant un accès par une voie de service ou on l'achète. On a deux (2) possibilités.

305

Alors dans ces cas-là, bien, surtout à la demande de la municipalité, parce que nous, au départ, on n'avait pas autant de chemin de desserte, on a eu les consultations, on a rencontré les gens, on a rencontré la municipalité et puis on a convenu qu'il y aurait une desserte à la longueur.

310

PAR LA MÉDIATRICE:

C'est beau.

315

Bon maintenant, si on parle, bon, on a le débosseleur, on a pu entendre, d'après ses propos, qu'il a quand même un lien direct avec la Sûreté du Québec quand il fait du remorquage, bon lui souhaite une plus grande visibilité, dans le fond parce qu'il dit, une fois que la route, l'axe va être changé, je serai plus visible, donc ça peut avoir une incidence sur la fréquentation de mon commerce, parce qu'il dit qu'il dessert beaucoup de monde dans la région.

320

Bon, je vous fais part des propos qu'il a tenus. Bon, je pose la question, est-ce qu'un commerce de cette nature-là, c'est sûr qu'il y a des questions d'affichage, de visibilité par exemple qui pourraient être faites sur le nouvel axe proposé pour la 185...

325

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

OK, dans le cas du débosseillage, la signalisation touristique ne s'applique pas, la signalisation de services, elle s'applique pas.

330

Alors la seule chose qui lui reste, c'est la Loi sur l'affichage commercial, c'est-à-dire qu'il peut se signaler, dépendamment de la grandeur de ses panneaux, à tant de distance de la route, à l'extérieur des emprises.

335

Et là, évidemment, il y a deux (2) lois qui s'appliquent. La loi qui s'applique, la loi, je me souviens plus du numéro, la Loi 1 qui s'applique pour les municipalités, villes, villages autres que les cités et villes, les cités et villes, je me souviens plus du numéro, c'est l'autre loi qui s'applique, les deux (2) sont pas encore fusionnées.

340

Alors en se conformant à ces règlements-là, il peut s'afficher lui-même, comme vous voyez le long des autoroutes, à un moment donné, vous voyez, à cent mètres (100 m), deux cents mètres (200 m) dans le champ, les gens s'annoncent.

PAR LA MÉDIATRICE:

345

Oui, tout à fait.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

350

Ça, c'est sous sa responsabilité, c'est à lui à obtenir l'autorisation, à faire dézoner le terrain, etc., etc.

355

Il est pas éligible, contrairement à monsieur St-Pierre où son hébergement, sa station d'essence, même le Dunkin Donuts, restauration, il peut bénéficier de la signalisation de services sur l'autoroute, de même qu'Ultramar.

Alors Ultramar, Shell, Dunkin et l'hébergement peuvent bénéficier de la signalisation de services. L'hébergement peut bénéficier aussi de la signalisation touristique.

360

Et puis il pourrait aussi se servir de la Loi 1 ou de l'autre loi, la Loi sur la publicité le long des routes, il pourrait se mettre de la publicité à Rivière-du-Loup, comme plusieurs font, il pourrait se mettre de la publicité le long de la 185, ça, c'est sous sa responsabilité, en autant qu'il respecte le règlement.

365

PAR LA MÉDIATRICE:

Le règlement, autant des municipalités que les règlements...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

370

C'est ça.

PAR LA MÉDIATRICE:

375

... du provincial. OK.

Donc ça, c'est le cas en fait du débosseleur.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

380

Le débosseleur, c'est ça. Le débosseleur, c'est seulement la Loi sur la publicité, il est pas éligible à la signalisation touristique, ni à la signalisation d'un service.

PAR LA MÉDIATRICE:

385

OK. Dans le cas de, peut-être que ça va m'amener à ouvrir plus sur le développement économique, le cas en fait de l'édifice où était localisé Bombardier qui est déménagé pour des raisons de confidentialité des essais qu'ils faisaient.

390

Le propriétaire nous a dit, en fait on voit que sa bâtisse est à vendre, mais en termes de développement économique, est-ce que vous pensez que ces bâtiments-là pourraient être loués facilement ou pas, j'essaie de...

PAR M. JACQUES ASSELIN:

395

Facilement, c'est un bien grand mot. Disons que c'est sûr qu'on a, ici en banque, nous, toutes les bâtisses qui sont disponibles, et puis lorsque viennent des promoteurs, on essaie de les enligner sur une bâtisse semblable.

400

Il est au même titre, on a une bâtisse sur Cabano sud, l'ancien Cascades, anciennement Cabano plastique, aussi, qui est pas utilisée depuis plusieurs années, on attend aussi un prospect, éventuellement.

405

Alors moi, je crois que c'est aussi facilement louable là que dans tout autre secteur de la municipalité de Cabano.

PAR LA MÉDIATRICE:

410

Est-ce que, sans aller dans le secret des dieux, est-ce que le développement économique, c'est quelque chose qui est en train de se stimuler un peu plus, à Cabano, ou si c'est plus fragile qu'autre chose.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

415

Il y a les deux (2). C'est fragile d'une part, parce qu'au niveau de l'entreprise comme telle, c'est difficile, parce que vous savez qu'on n'a pas beaucoup d'incitatifs, soit fiscaux ou autres pour amener, faire sortir les entreprises des grandes villes.

420

On exigerait, nous autres, on est dans une région ressource, mais dans les deux-trois (2-3) dernières années, je suis président du CLD, en passant, qui a rien à voir, je suis très au fait du développement, et on a beaucoup de difficulté à faire atterrir des entreprises dans le Témiscouata, et particulièrement à Cabano.

425

Vers quoi on va actuellement, on a un beau projet dans l'air actuellement, mais c'est pas des projets où on utiliserait des bâtisses comme telles, c'est plus des projets de développement

de condos, de chalets, etc. On a un projet actuellement sur la table, assez important, mais c'est plus dans le contexte du Témiscouata.

430 Mais de là à utiliser des bâtisses existantes, je pense que – effectivement, il y a deux-trois (2-3) projets dans l'air qui attendent la bénédiction des gouvernements pour utiliser ces espaces-là, et je pense que la bâtisse que vous parlez fait partie de cela. D'ailleurs, il y a même un contact précis sur cette bâtisse-là pour aller en location, si le projet aboutit.

435 Alors je dirais pas qu'on est en plein développement dans le Témiscouata, mais je pense que dans l'ensemble, au Témiscouata, Cabano est privilégiée par rapport à ce genre de développement là. Alors il faudrait, je pense, regarder un peu à plus long terme, et ça devrait pas demeurer trop longtemps sans être utilisé.

440 **PAR LA MÉDIATRICE:**

En fait, ce que je comprends de ce que vous me dites, c'est que vous vous orientez davantage, actuellement, vers un développement récréotouristique ou de cette nature-là, bien évidemment en raison de la présence du lac...

445 **PAR M. JACQUES ASSELIN:**

Absolument.

450 **PAR LA MÉDIATRICE:**

... sur les rives de la ville.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

455 Vous avez très bien compris.

460 L'autre élément, quand on a des bâtisses de disponibles actuellement, on oriente les gens vers ces bâtisses-là, et puis il y a des projets dans l'air, mais disons, avant que ça atterrisse, souvent les gens requièrent une forme d'aide, et puis c'est ça qui est difficile, au moment où on se parle.

PAR LA MÉDIATRICE:

465 OK. Bien en tout cas, ça m'éclaire quand même sur la dynamique.

L'autre cas, c'est celui d'Ultramar. Bon, c'est sûr qu'il y a toujours de la visibilité, il peut toujours faire partie du même programme que monsieur St-Pierre, monsieur Bossé et monsieur St-Pierre, pour l'affichage de services sur le nouvel axe routier, si j'ai bien compris.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

470

Oui.

PAR LA MÉDIATRICE:

475

Si on voulait, par exemple s'il souhaitait être relocalisé, je pose la question très naïvement parce que je présume que déplacer un gaz bar, ça doit pas se faire n'importe comment, il doit y avoir des règles du jeu assez contraignantes, est-ce que c'est quelque chose de possible?

480

PAR M. JACQUES ASSELIN:

Moi, je pense que c'est possible, et effectivement, on a des terrains qui pourraient être utilisés, à proximité de la route, actuellement.

485

Du côté de la municipalité, actuellement, la forme d'aide qu'on fait, c'est comme tous les autres promoteurs qui viennent, quand un promoteur vient et il établit un commerce, habituellement, on joue sur les taux de terrain, au lieu d'être un taux – on demande un taux au pied carré minime, effectivement, pour aider à l'installation. Et dans un cas semblable, on pourrait le faire.

490

PAR LA MÉDIATRICE:

OK. Peut-être juste pour situer un peu mieux l'axe où il serait possible de localiser ces bâtisses-là, attendez un peu, où les échangeurs...

495

PAR M. JACQUES ASSELIN:

C'est plus dans l'autre bout.

500

PAR LA MÉDIATRICE:

C'est plus dans l'autre bout. Bon, il y en a un ici...

PAR L'ANALYSTE:

505

Ils sont en jaune.

PAR LA MÉDIATRICE:

510

Ils sont ici, eux sont ici. Donc vous avez un échangeur qui se trouve ici.

Bon, est-ce que c'est à celui-là ou à l'autre échangeur qu'il y a des terrains qui appartiennent à la Ville?

515 **PAR M. JACQUES ASSELIN:**

Je vais aller vous situer, le plus près qu'on a, l'échangeur est là, on a le ministère...

520 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Vos terrains, c'est plus par là.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

525 On en a un ici que vous connaissez peut-être pas, que moi je connais, vous avez parlé de remplissage tantôt, ça c'est le camping, le camping est ici et ici, ça, ça appartient à la Ville, ça ici.

530 C'était notre ancienne, on avait nos puits qui étaient ici, nous autres, alors on a un terrain ici qui est en location avec le ministère, les garde-feu...

PAR LA MÉDIATRICE:

SOPFEU?

535

PAR M. JACQUES ASSELIN:

540 SOPFEU, eux autres sont en location sur un terrain de la Ville, pour un bail emphytéotique, mais le terrain est à nous autres, comme ça ici, jusqu'au camping. En gros, quelque chose de même.

C'est le terrain le mieux, en langage de "spotté", pour faire ce qu'on cherche pour ces gens-là.

545 **PAR LA MÉDIATRICE:**

OK. Ça, c'est juste à la sortie de l'échangeur?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

550

Ça, c'est juste à la sortie de l'échangeur. Ensuite, c'est plus loin.

555 C'est comme monsieur Loranger disait, en face de la polyvalente. Pas si loin que ça!
Vous êtes pas pire, en plein ça, monsieur Loranger. Ça doit être celui-là et celui-là, on en a
deux (2).

Ça, c'est l'aréna, c'est juste en face de la polyvalente, les deux (2), c'est quelque chose
comme ça. On a un grand terrain ici.

560 Et puis en plus, on a un accès ici, et tout l'arrière, ici, c'est à la Ville, c'est le parc
industriel qui est ici.

PAR LA MÉDIATRICE:

565 OK, dans le parc industriel.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

570 Mais ça ici, si lui le prend pas, vous allez trouver preneur, c'est sûr.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

Ah, facilement.

575 Il y en a un autre que j'oubliais, on a passé vite, sur le côté ouest, Mikes, vous savez où
est le Mikes...

PAR LA MÉDIATRICE:

580 Attendez un peu, là. Ça, c'est la salle de quilles.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

585 La salle de quilles est là, ça ici, jusqu'au ministère des Transports, le ministère des
Transports doit être ici...

PAR LA MÉDIATRICE:

590 On peut le déménager, lui!

PAR M. JACQUES ASSELIN:

595 Ça ici, c'est la salle de quilles, attendez un peu. À la hauteur, ici, ça vient peut-être à
cette hauteur-là, ça c'est à la Ville. Tout ça ici, là. Ça, c'est le Mikes qui est là.

PAR LA MÉDIATRICE:

Bon. Et si j'ai bien compris, c'est que ces terrains-là pourraient être acquis pour des sommes raisonnables?

600

PAR M. JACQUES ASSELIN:

C'est ça, c'est ça. Habituellement, on baisse au minime le prix au pied carré, pour faciliter, parce que ces gens-là habituellement rapportent des taxes, après, alors c'est des revenus pour la Ville. C'est ce qu'on fait d'ailleurs avec tous les promoteurs. Y compris ceux qui déménageront.

605

PAR LA MÉDIATRICE:

OK. Bon, en tout cas, ça fait quand même des alternatives à explorer avec les gens.

610

Je sais pas si vous aviez d'autres propositions ou suggestions qui m'échappent?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

Non, je pense que de tous les propos que j'ai lus, c'est sûr que je les ai lus avec beaucoup d'intérêt, ce que je vous ai dit en arrivant ce matin, la seule alternative que je voyais dans ce qui avait été suggéré de part et d'autre, c'était la possibilité pour la Ville de disponibiliser les terrains qu'on avait, et qu'on pourrait faciliter l'accès pour les gens qui voudront bien les utiliser.

615

620

PAR LA MÉDIATRICE:

OK.

625

PAR L'ANALYSTE:

J'ai une petite question. La 185 actuelle, qui deviendrait dans le fond une desserte, c'est quoi la vocation de cette route-là, future? Parce que je sais par exemple que des fois, comme la 138, la circulation de camions lourds est interdite, excepté pour la livraison locale.

630

Est-ce que c'est quelque chose, éventuellement, qui pourrait arriver sur le 185?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

Non. Quand vous dites que la 185 va servir de desserte, c'est pas dans la partie que vous parlez, là. La partie au nord de Cabano vers Saint-Louis, le reste, la 185 actuelle va être effectivement la route, et c'est les deux (2) voies de service de chaque côté.

635

640 Ici, à Cabano, on a aucune espèce de restriction concernant la circulation des camions
lourds, parce qu'effectivement, on a eu des demandes à cet effet-là, mais on attend, on veut
pas aller mettre des freins trop vite, il y a des problématiques autour, ici, dans certaines petites
municipalités, qu'on veut pas retrouver.

645 Les deux (2) axes de chaque côté, actuellement, les transports lourds les utilisent pour
s'approvisionner soit au Donuts, au Mikes, l'autre côté pour le moment n'existe pas, mais si elle
existait, ce serait le même – on va être très prudent pour interdire la circulation des véhicules
lourds, actuellement, surtout de chaque côté de la Transcanadienne.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

650 Ça, ça va pour les dessertes, mais la question de madame Bourgault, c'était la partie
que moi, je vais te recéder, la 185 actuelle où est-ce qu'on contourne vers Saint-Louis-du-Ha!
Ha!. Vous avez pas l'intention d'interdire non plus, là?

655 **PAR LA MÉDIATRICE:**

La partie où sont le Ultramar, actuellement, et Bombardier.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

660 Vous avez pas l'intention d'interdire non plus?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

665 Absolument pas. On interdirait sûrement sur la rue Commerciale, ici, avant d'aller là.
On a aucune espèce d'intention à cet égard-là, vous pouvez être sûrs de ça.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

670 Et cette partie-là de la 185, c'est tu dans vos intentions, parce que là, dans le fond, ça
vous fait un nouvel axe de développement, c'est tu dans vos intentions de modifier le zonage,
s'en aller plus vers le résidentiel, aller plus vers le commercial, ça pourrait tu être une zone
industrielle?

675 Ça pourrait tu être là que le parc industriel se développe, au lieu d'où il est actuellement,
ou vous avez pas l'intention de changer la vocation?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

680 Bien, ça pourrait, mais pour développer le parc industriel, habituellement, il faut avoir
des liens de propriété, dans ce coin-là c'est occupé complètement.

Mais de décider demain matin que les gens qui ont déjà des commerces là fassent partie du parc industriel, je vois pas d'objection a priori, mais actuellement, c'est blanc.

685 Pour nous autres, entre Saint-Louis et Cabano, c'est ce qu'il y a de plus facile, parce qu'on pourrait établir n'importe quel commerce, actuellement, parce qu'il y a pas de vert dans cette zone-là. Vous l'avez vu, le vert commence plus loin, il est dans le secteur de Saint-Louis, pas dans le secteur de Cabano.

690 **PAR M. LOUIS BELZILE:**

Dans ce secteur-là, c'est zoné résidentiel?

695 **PAR M. JACQUES ASSELIN:**

Oui, pour Saint-Louis, mais pas chez nous, actuellement.

PAR LA MÉDIATRICE:

700 OK. Alors la partie, en fait vous commencez ici, la partie qui vous appartient, en fait qui est sur votre territoire, c'est pas zoné résidentiel, c'est commercial. Il y a des résidences, là...

PAR M. JACQUES ASSELIN:

705 De mémoire, il y a des résidences, mais c'est pas zoné résidentiel. À moins que j'oublie le zonage comme tel. Les résidences, peut-être un petit bout, oui, c'est possible, c'est possible. Il faudrait que je vérifie.

Mais quand on a eu à développer, on avait aucune espèce d'handicap dans ce coin-là.

710

PAR LA MÉDIATRICE:

Monsieur Belzile va nous le dire.

715 **PAR M. JACQUES ASSELIN:**

C'est possible, c'est très possible.

PAR M. LOUIS BELZILE:

720

Ce côté-là, c'est industriel. Ça se trouve à être ici, c'est agroforestier. Agroforestier, c'est résidentiel.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

725

Nous autres, quand c'est agroforestier, habituellement on appelle ça blanc, on appelle ça zonage blanc, vulgairement. À ce moment-là, on a de l'ouverture pour mettre à peu près n'importe quoi.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

730

Mais c'est tu dans vos intentions de profiter, que cet axe-là va devenir un axe de développement parallèle à l'autoroute?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

735

S'il y avait des demandes, oui. Mais pour le moment, on a amplement...

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

740

Mais pour vous autres, la Municipalité, vous entrevoyez pas...

PAR M. JACQUES ASSELIN:

745

Pas actuellement. Actuellement, le territoire, effectivement ici, ce que vous parliez tantôt, c'est ici, ce qu'on a demandé, nous autres, c'est qu'il embarque dans le périmètre urbain. Le bord de la route ici, c'est plus de développer ce coin-ci qu'aller vers là-bas.

PAR M. LOUIS BELZILE:

750

Moi, ce que j'ai comme information, dans ce secteur-là, EAF, normalement les commerces de services, l'industrie n'est pas autorisée dans ce secteur-là.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

755

C'est vrai, c'est vrai. Pour le faire, il faut rezoner.

PAR M. LOUIS BELZILE:

760

C'est ça. Ça fait que ça veut dire que, dans le fond, si Ultramar, si le Salon du débosselage, si l'autre même en face avait à se reconstruire, il faudrait dézoner, il faudrait le zoner commercial.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

765

Absolument vrai.

PAR M. LOUIS BELZILE:

770 Et puis même avant ça, où Bombardier était, les entrepôts, c'était les services reliés au
groupe de services 5, c'est-à-dire reliés à l'automobile, parce qu'ils vendaient des automobiles,
mais quand Bombardier est arrivé, c'est des services plus industriels. Ça fait qu'en théorie, il
pouvait pas le faire.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

775 Mais c'est parce qu'on a glissé, dans ce dossier-là, parce que ça a pris sept (7) ans
avant qu'on réussisse à les relocaliser. On a eu toutes sortes de freins, de toutes sortes, je
ferai pas l'histoire...

PAR M. LOUIS BELZILE:

780 Parce qu'eux autres voulaient se relocaliser, dès le départ.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

785 Ils voulaient se relocaliser depuis, au départ, tout à fait, mais ils voulaient être sûrs qu'ils
étaient à la bonne place, parce qu'ils étaient à Saint-Mathieu, avant. Et il a été convenu qu'on
tolérerait ça.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

790 Eux voulaient se relocaliser bien avant qu'on parle de l'autoroute?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

795 Ah, absolument, absolument. Depuis qu'ils sont arrivés ici, à Cabano, j'ai été élu en 97,
et puis c'est arrivé en même temps que moi.

PAR M. LOUIS BELZILE:

800 C'est pour ça que le bail était à court terme.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

805 Oui. D'ailleurs, le bail avec Bombardier, le propriétaire était ouvert, ils pouvaient s'en
aller n'importe quand.

PAR LA MÉDIATRICE:

810 OK, c'est beau.

Alors nous, on va rencontrer les requérants à partir de ce soir, là, par petits groupes, et on va leur faire part des propos qu'on a tenus aujourd'hui, cet après-midi.

815 Vas-y, Isabel, avec ta question.

PAR L'ANALYSTE:

820 Est-ce que ça arrive, dans certains cas, que la municipalité participe ou contribue à l'affichage de certains commerces, certaines installations sur le territoire de la municipalité, ou si c'est chacun qui est responsable de ça?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

825 Chacun est responsable d'afficher. Parce que quand on ouvre des portes là-dedans, ça devient un levier pour toutes sortes de choses.

Jusque-là, en tout cas moi, depuis sept (7) ans, on n'a jamais participé à ce genre d'affichage là.

830

PAR LA MÉDIATRICE:

835 Peut-être, en fait, quand il y a des affichages le long des axes provinciaux, en tout cas, ou transcanadiens, c'est l'ATR j'imagine qui est responsable pour les services pour le touristique, c'est eux qui sont...

PAR M. JACQUES ASSELIN:

840 Pour le touristique, oui, c'est l'ATR, ça passe via l'ATR pour faire les demandes.

PAR LA MÉDIATRICE:

Et puis pour les services?

845 **PAR M. JACQUES ASSELIN:**

Les services aussi, oui.

PAR LA MÉDIATRICE:

850

Les services aussi, OK. C'est des règles un petit peu différentes dans chaque cas?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

855

Oui, oui.

PAR M. LOUIS BELZILE:

860

Mais tu as aussi l'affichage, mais tu as aussi, les gens qui veulent se rendre à un endroit, tu as aussi les numéros civiques.

865

Est-ce qu'il y a une politique, est-ce que les gens sont tenus d'afficher leur numéro civique? Parce que c'est plus facile de retrouver, comme le centre de débosselage entre autres, si tu as un numéro civique, tu dis, OK, tu es à tel numéro civique sur la route 185, est-ce qu'il y a une politique, la Ville, ici?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

870

Effectivement, il faut que le numéro civique soit visible. Une grosseur assez, dépendant de l'éloignement ou pas, visible de la rue.

PAR LA MÉDIATRICE:

875

Alors on va explorer différentes avenues, en fait c'est certain qu'on a dit aux requérants, et puis vous avez dû pouvoir le lire, bon, avec une entente, on leur demande de retirer leurs demandes d'audience. On va essayer de faire tout en notre possible pour que ça se réalise.

880

Sinon, bien nous, on fait notre rapport et c'est le ministre qui va décider ce qu'il fait avec le dossier.

885

On a expliqué aux requérants, en fait, à un moment donné, dans les échanges qu'on a eus, on a dit, en fait avec l'aide de monsieur Loranger, que la route, en fait la construction de la route ne commencerait probablement pas avant trois (3) ans, compte tenu – en fait, vous devez faire de l'expropriation, vous devez rencontrer les gens, avant que tous ces dossiers-là soient réglés, bon, ce serait pas avant trois (3) ans, donc ce qu'on a dit, c'est qu'il y a quand même un certain laps de temps qui leur est donné pour voir comment ils peuvent se réorienter dans ce contexte-là.

890

Comme il y a de l'ouverture pour de la relocalisation, bien, peut-être que c'est des choses qu'on va essayer d'explorer avec eux.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

895 Je peux vous glisser un commentaire? Je trouve ça bien dommage, par exemple, que
ça prenne tant de temps, parce que pendant tout ce temps-là, il y a des gens qui vont perdre
leur vie dans cette route-là.

900 On en a parlé à plusieurs reprises, on a eu des moments très forts sur cette route-là,
dans une même fin de semaine, deux-trois (2-3), on souhaite pas qu'il y en ait, et je voudrais
que les gens soient bien conscients que plus ça prend de temps, plus il y a de risques.

PAR LA MÉDIATRICE:

905 C'est certain. Mais là, nous, en fait notre rapport, on va le remettre au début novembre
au plus tard au ministre, donc après ça, s'il y a pas d'audience publique, bien là, c'est sûr qu'à
partir du moment où ils ont l'autorisation du ministère de l'Environnement, où le ministère des
Transports a l'autorisation, bien là, vous pouvez commencer à procéder, en autant que vous
avez l'argent pour réaliser le projet.

910 **PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:**

Actuellement, l'argent est pas nécessairement un problème, parce que techniquement,
on n'est pas prêt à réaliser le projet.

915 **PAR LA MÉDIATRICE:**

C'est ça.

PAR M. JEAN-LOUIS LORANGER:

920 S'il se fait un débat politique au niveau de l'argent, bien, c'est un faux débat parce que
même si j'avais un milliard (1 G\$) demain matin, j'ai pas mes autorisations pour réaliser le
projet. Ça me prend mes autorisations pour réaliser le projet.

925 Parce que c'est sûr, mettons l'hypothèse qu'il y a pas d'audience publique, moi je suis
pas nécessairement obligé d'attendre le décret pour commencer, parce que je sais qu'il y a des
parties qui varieront pas; entre les deux (2) carrefours, je peux pas me tromper tellement, je
peux toujours commencer et après ça, m'ajuster en fonction des conditions qu'il y aura dans le
décret. Je suis pas nécessairement obligé d'attendre l'émission du décret pour m'avancer. Je
930 peux débiter immédiatement.

PAR LA MÉDIATRICE:

935 Bon, alors écoutez, je sais pas si vous aviez autre chose à ajouter, monsieur Asselin,
non?

PAR M. JACQUES ASSELIN:

940 Non. On suit très attentivement, j'étais content de lire ça pour savoir ce qui se passait.
C'est un dossier, d'ailleurs monsieur Loranger le sait, ça fait plusieurs années qu'on le suit, on
le suit très attentivement, parce qu'on a hâte que ça aboutisse.

PAR LA MÉDIATRICE:

945 Bon, alors écoutez, on va faire tout en notre pouvoir pour que ça se solutionne
rapidement. Et puis je vous remercie beaucoup d'avoir accepté notre invitation.

PAR M. JACQUES ASSELIN:

950 Ça me fait plaisir.

955 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon
serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement
mécanique.

960 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.